

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice 29
- présents 20
- votants par procuration 7
- absents 2
- total des votants 27

xxx

Compte rendu de la séance affiché le 24 juin 2019.

xxx

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le douze juin, s'est assemblé en session ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Philippe LEROUX, Maire.

Étaient présents :

M. Philippe LEROUX, Maire,

M. Patrick CIBOIS, Mme Paola MIZAC, Mme Brigitte LEROUX, M. Patrick WALCZAK, Mme Claudine COUTURE, M. Jean-Paul MANGIN, M. Jean-Yves GOGNET, Adjointes,

Mme Martine HERBERT, M. Jean-Marie MOREL, Mme Carole BIGUEUR, M. Damien SIMON, Mme Anne NOËL, M. Frédéric LE PAGE, Mme Bérengère CASTANET (née CADINOT), M. Yoann LAVERNHE, Mme Christine DECHAMPS, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Yann BEUX, Mme Sylvie LEGENTIL, Conseillers Municipaux.

Excusés :

M. Xavier PICAVET	qui donne pouvoir à	M. Jean-Paul MANGIN
M. Romuald HAUCHECORNE	qui donne pouvoir à	M. Jean-Marie MOREL
Mme Fabiola ANQUETIL	qui donne pouvoir à	Mme Carole BIGUEUR
M. Clément FOUTEL	qui donne pouvoir à	M. Yoann LAVERNHE
M. Paul DHAILLE	qui donne pouvoir à	Mme Christine DECHAMPS
M. Kamel BELGHACHEM	qui donne pouvoir à	Mme Fabienne MANDEVILLE
M. Teddy LECLERC	qui donne pouvoir à	M. Patrick CIBOIS

Absents :

Mme Lesline BOIXEL, M. Mourad BETTAHAR, Conseillers Municipaux.

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Fabienne MANDEVILLE est nommée, unanimement, secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.75/06.19

Objet : Salles du Centre Loisirs "La Cayenne", salles des Aulnes, salle Thiers
Règlements de mise à disposition et d'utilisation
Modification

Délibération n°: D.75/06.19

**Objet : Salles du Centre Loisirs "La Cayenne", salles des Aulnes, salle Thiers
Règlements de mise à disposition et d'utilisation
Modification**

Monsieur GOGNET indique que lors de sa séance du 29 janvier 2009 (délibération n°D.10/01.09), le Conseil Municipal a adopté les règlements de mise à disposition et d'utilisation des salles municipales (Centre de Loisirs "La Cayenne", les Aulnes et Thiers). Ces règlements ont, par la suite, fait l'objet d'ajustements adoptés par avenants.

Il apparait aujourd'hui nécessaire, afin de répondre à la demande répétée des usagers, de modifier les règlements intérieurs des salles précitées en vue de permettre leur mise à disposition, la veille des évènements qui y sont organisés.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-29, L.2122-21-1, L.2144-3,

Vu la délibération n°D.10/01.09 du Conseil Municipal en date du 29 janvier 2009 adoptant les règlements intérieurs des salles municipales du Centre de Loisirs "La Cayenne", des Aulnes et Thiers,

Vu les délibérations du Conseil Municipal adoptant les avenants modifiant les règlements intérieurs des salles municipales du Centre de Loisirs "La Cayenne", des Aulnes et Thiers, à savoir :

- pour les salles du Centre de Loisirs "La Cayenne" :
 - avenant n°1, adopté le 26 mars 2009 (D.40/03.09),
 - avenant n°2, adopté le 24 septembre 2009 (D.94/09.09),
 - avenant n°3, adopté le 1^{er} juillet 2010 (D.80/07.10),
 - avenant n°4, adopté le 09 février 2012 (D.12/02.12).

- pour les salles des Aulnes et Thiers :
 - avenant n°1, adopté le 1^{er} juillet 2010 (D.80/07.10),
 - avenant n°2, adopté le 09 février 2012 (D.12/02.12).

Considérant qu'il convient de modifier les règlements de mise à disposition des salles municipales (Centre de Loisirs "La Cayenne", les Aulnes et Thiers) afin de répondre aux besoins des usagers, tels que précités ci-dessus,

Délibération n°: D.75/06.19

Objet : Salles du Centre Loisirs "La Cayenne", salles des Aulnes, salle Thiers
Règlements de mise à disposition et d'utilisation
Modification

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'adopter une disposition commune aux règlements des salles du Centre de Loisirs "La Cayenne", des Aulnes et Thiers autorisant leur mise à disposition, à titre gracieux, la veille de leur utilisation, à compter de 17 heures, aux usagers qui en auront fait la demande écrite préalable (dans un délai d'un mois avant la date d'utilisation de la salle), afin de leur permettre de préparer ces salles pour le lendemain,
- d'autoriser la modification, en ce sens, des règlements des salles précitées,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents.

DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Et ont les membres présents signé au registre après lecture.*

*Pour extrait certifié conforme,
le Maire de Lillebonne,*



